

MASON WADE

LES
CANADIENS
FRANÇAIS

de 1760 à nos jours

TOME I
(1760-1914)

traduit de l'anglais par
ADRIEN VENNE

avec le concours de
FRANCIS DUFAU-LABEYRIE

*2^e édition
1966*



LE CERCLE
DU LIVRE
DE FRANCE

Le premier grand problème du nouveau gouverneur fut de régler le sort des *patriotes* emprisonnés. Il eût été difficile d'obtenir leur condamnation par un jury canadien-français et c'eût été, à peu de chose près, un meurtre judiciaire que de les faire poursuivre devant un jury canadien-anglais. En tout cas, leur procès eût fait renaître l'agitation qui s'était heureusement apaisée. Dans les colonnes du *Montreal Herald*, Adam Thom exigeait encore que les rebelles fussent menés à la potence, mais il ne semblait exister aucun moyen de les y envoyer, sinon sans procès. Devant cette situation, Durham se décida pour un moyen arbitraire mais ingénieux. Il obtint un aveu signé de huit des principaux détenus, dont Wolfred Nelson, Bouchette et Bonaventure Viger qui, sur son conseil, se livrèrent à sa merci en priant que leur procès ne trouble pas la paix publique.⁷⁶ Par une ordonnance du 28 juin, jour du couronnement de la reine Victoria, Durham exila ces huit prisonniers aux Bermudes, sous menace de la peine capitale s'ils revenaient sans autorisation. Seize autres meneurs de la rébellion, enfuis en Europe et accusés de haute trahison, reçurent l'interdiction de revenir au Canada, sous peine de mort : c'étaient Papineau, Côté, O'Callaghan, Robert Nelson, Rodier, Brown, Duvernay, Chartier, Gagnon, Cartier, les deux John Ryan, Perrault, Demaray, Davignon et Gauthier.⁷⁷ Une autre proclamation de la même date accordait une amnistie complète à tous les autres prisonniers et réfugiés, à l'exception de ceux qui étaient compromis dans les meurtres de Weir et de Chartrand, sous condition de bonne conduite à l'avenir.⁷⁸ Ces mesures sages et clémentes, bien qu'illégales, reçurent l'approbation générale du Canada, sauf toutefois dans les pages du *Montreal Herald*, et elles confirmèrent Durham dans son rôle de pacificateur.

Malheureusement, elles soulevèrent aussi une tempête de protestations en Angleterre qui, passablement obsédée par l'idée de légalité, n'était pas au courant des conditions locales. Les déportations sans procès et les arbitraires sentences de mort rendaient un son détestable aux oreilles des Anglais épris de liberté. Lord Brougham, ennemi acharné de Durham, ne tarda pas à lancer une violente attaque contre

ces mesures à la Chambre des Lords. Melbourne et Glenelg, qui avaient déjà officieusement félicité Durham de la solution qu'il avait apportée à un difficile problème, furent forcés de s'incliner devant la tempête soulevée par Brougham et de désavouer l'action du gouverneur. Pendant que cette bataille politique se déroulait en Angleterre, Durham faisait une tournée royale dans le Haut- et le Bas-Canada, esquissant ses plans de réorganisation administrative.

69. Christie, V, 6 n.; Filteau, III, 92.
70. RAPQ 1945-6, 158, Bourget-Sidyme, 26 janvier 1838; A. Descelles, *The Patriots of 1837 (Chronicles of Canada, Toronto, 1916)*, 101.
71. *Mandements de Québec*, III, 374-7, mandement Signay, 6 février 1838; 377-8, circulaire au sujet de la pétition, 7 février 1837; 378-81, texte de la pétition. Cette pétition était l'idée de l'abbé J.C. Prince du Séminaire de Saint-Hyacinthe et Mgr Bourget l'avait conseillée à Mgr Turgeon dès le 20 novembre comme moyen « de satisfaire les Patriotes modérés tout en protégeant les intérêts du clergé sans être l'instrument de M. Papineau ». Il pensait qu'elle rétablirait la confiance du peuple dans le clergé (RAPQ 1945-6, 146, Bourget-Sidyme, 20 novembre 1837). Un texte de la pétition fut rédigé par Mgr Lartigue, au mois de novembre, avant les batailles de Saint-Denis et de Saint-Charles, qui furent cause de la remise du projet à plus tard (RAPQ 1944-45, 260). Cependant, les espoirs de Mgr Bourget ne furent pas réalisés, car il nota, après l'envoi de la pétition, que le peuple s'était retourné contre le clergé (RAPQ 1945-46, 167, Bourget-Belcourt, 24 avril 1838).
72. Christie, V, 51, donne la liste des membres qui renferme les noms de Neilson, James Stuart et Peter McGill.
73. Christie, V, 151 n., *Bulletin-exécutif concillors*, 31 mai 1838.
74. Christie, V, 145-8, proclamation de Durham, 29 mai 1838.
75. Chapais, IV, 224-5, donne des extraits.
76. Christie, V, 160 n. et 223-9, lettres de prisonniers des 18 et 26 juin et l'explication de Nelson et Bouchette du 19 octobre 1838.
77. *Ibid.*, 161-6, ordonnance du 28 juin 1838.
78. *Ibid.*, 174-7, proclamation de l'amnistie, 28 juin 1838.